



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/RBP/CONF.5/10  
24 août 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS/RUSSE

---

QUATRIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
CHARGÉE DE REVOIR TOUS LES ASPECTS DE  
L'ENSEMBLE DE PRINCIPES ET DE RÈGLES ÉQUITABLES  
CONVENUS AU NIVEAU MULTILATÉRAL POUR LE CONTRÔLE  
DES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES  
Genève, 25-29 septembre 2000  
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**DÉCLARATION DES AUTORITÉS ANTIMONOPOLES DES PAYS  
DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS**

À la demande du Gouvernement de la Fédération de Russie, le texte de la Déclaration des autorités antimonopoles de la Communauté d'États indépendants, adoptée le 12 juillet 2000 à sa onzième session par le Conseil interétatique pour les politiques antimonopoles de la Communauté d'États indépendants, est communiqué ci-joint pour soumission à la Conférence de révision.

**Déclaration des autorités antimonopoles des pays de la Communauté d'États indépendants élaborée en vue de la quatrième Conférence de révision des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives**

**(Kiev, 11-12 juillet 2000)**

Les participants à la onzième session du Conseil interétatique pour les politiques antimonopoles des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), qui s'est tenue les 11 et 12 juillet 2000 à Kiev, constatent l'importance du rôle revenant au droit et à la politique de la concurrence dans le développement de l'économie de marché dans ces pays. La mise en œuvre d'une politique publique antimonopole tendant à réprimer les monopoles et à favoriser la concurrence concourt à instaurer un contexte favorable à l'esprit d'entreprise, à attirer l'investissement étranger et à faciliter la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services.

Les liens de coopération dans le domaine de la concurrence qui se tissent depuis sept ans entre pays de la CEI en vertu d'accords interétatiques démontrent pleinement l'efficacité de la collaboration régionale dans ce secteur si important du développement économique. L'échange régulier d'informations et l'harmonisation des législations nationales ont suscité de grandes synergies grâce auxquelles les ressources techniques et humaines limitées des autorités antimonopoles des pays de la CEI ont pu être employées au mieux aux fins d'instituer un contexte propice à la concurrence.

Les questions liées à la concurrence sont actuellement critiques dans un contexte se caractérisant par la mondialisation du développement économique et la montée des pratiques commerciales restrictives.

La politique de la concurrence mise en œuvre dans les pays de la CEI tient dûment compte de l'évolution de l'économie mondiale et des relations économiques mondiales. La libéralisation continue du commerce extérieur et de l'investissement à l'œuvre dans de nombreux pays, dont ceux de la CEI, constitue un important facteur d'intensification de la concurrence à l'échelon international. Les autorités antimonopoles des pays de la CEI préconisent donc le renforcement de la coopération internationale en matière de contrôle des pratiques commerciales restrictives des entreprises, y compris des sociétés transnationales, dans le souci d'assurer le bon développement des relations économiques et d'éliminer les barrières artificielles à l'accès au marché.

**À la lumière de ce qui précède, les participants formulent les recommandations suivantes :**

1. Eu égard tant au processus d'intégration en cours des pays de la CEI et d'Europe centrale et orientale dans le système économique international, supposant notamment l'alignement de la réglementation antimonopole de ces pays sur les principes et normes internationaux, qu'à l'utilité des activités menées par la CNUCED en faveur du développement de la coopération internationale dans ce domaine et à la portée universelle de cette instance, les participants **jugent indiqué de renforcer encore le rôle de la CNUCED dans le domaine de la coopération internationale en matière de concurrence.**

2. L'intégration des pays de la CEI dans l'économie mondiale passe par l'alignement de leur réglementation économique sur les principes et normes internationaux, ainsi que par la prise en considération accrue de l'expérience des pays ayant une longue tradition en matière de réglementation antimonopole. Dans cette optique, il est essentiel de **la CEI d'une assistance technique accrue de la part de la CNUCED, instance dotée d'une riche expérience dans le domaine de la coopération internationale en matière de politique de la concurrence.** Une contribution accrue de la CNUCED au développement de la coopération régionale entre pays de la CEI dans le domaine de la concurrence pourrait se concrétiser, notamment, par sa participation à la rédaction d'amendements aux instruments législatifs et l'élaboration de directives types.

3. Les participants à la session estiment également qu'il faudrait **renforcer encore les activités de recherche de la CNUCED dans le domaine de la concurrence.**

En particulier, il serait utile de consacrer des recherches à la question du contrôle, dans le cadre de l'action antimonopole, de la concentration de l'activité économique dans les pays de la CEI, au statut et aux fonctions des autorités antimonopoles des pays de la CEI, et à l'interaction entre la politique du commerce extérieur et la politique de la concurrence.

4. Il faudrait également s'employer à **renforcer le rôle de la CNUCED en matière de formation et de sensibilisation concernant la concurrence.** En particulier, la CNUCED devrait aider les pays de la CEI à rehausser le statut et l'image des autorités antimonopoles, à élaborer des programmes de formation sur la concurrence et la protection des droits des consommateurs, à rédiger et publier des documents de formation et à rendre les politiques antimonopoles plus transparentes pour les chefs d'entreprise et la population.

-----